

Procédure rougeole* enfant de moins d'un an

I. Procédure à mettre en œuvre pour les enfants âgés de moins d'un an, non vaccinés, ayant eu un contact avec un enfant atteint de rougeole.

Si cet enfant fréquente une collectivité et qu'il n'est pas vacciné, procéder à la vaccination si possible de cet enfant et à une éviction de 5 jours suivant cette vaccination.

1. Enfant de moins de 6 mois :

Vérifier le statut vaccinal de la mère :

- Si le statut vaccinal de la mère est à jour ou si ATCD de rougeole avéré chez la mère: il n'y a rien à faire
- si la mère n'est **pas immunisée** :
Traitement de l'enfant : **Immunoglobulines polyvalentes IV 200 mg/kg**, dans les **6 jours** suivant le contact. Contacter au préalable les urgences pédiatriques de l'hôpital le plus proche.

2. Enfant âgé de 6 à 9 mois :

- Procéder à une vaccination par vaccin monovalent **ROUVAX°** dans les **3 (4) jours** suivant le contact (vaccin disponible en PMI ou à l'hôpital des enfants, ce vaccin n'est plus disponible en ville)
L'administration du Rouvax avant l'âge de 9 mois nécessitera l'administration de deux doses supplémentaires de ROR aux âges habituels (12 et 16 mois).
- si délai passé, faire **Immunoglobulines polyvalentes IV 200 mg/kg** dans les **6 jours** suivant le contact. Contacter au préalable les urgences pédiatriques de l'hôpital le plus proche.

3. Enfants 9 mois - 12 mois

- vaccin trivalent **ROR** dans les **3(4) jours** suivant le contact. *L'administration de **vaccin trivalent contre la rougeole avant l'âge d'un an** nécessitera l'administration de **deux doses supplémentaires de ROR** aux âges habituels (12 et 16 mois).*
- si délai passé, faire **Immunoglobulines polyvalentes IV 200 mg/kg** dans les **6 jours** suivant le contact. Contacter au préalable les urgences pédiatriques de l'hôpital le plus proche.

II. Complément d'information suite à cette procédure

- Chez les enfants ayant reçu des **immunoglobulines** à la dose de 200mg/kg en prophylaxie post-exposition de la rougeole, le **délai** à respecter pour la vaccination ultérieure par le **ROR est de 9 mois**.
- **enfants immunodéprimés**, quelque soit l'âge : **Immunoglobulines polyvalentes IV 200 mg/kg** dans les **6 jours** suivant le contact.

III. Pour toute enfant atteint par la rougeole et fréquentant une collectivité :

Eviction pendant toute la période de contagiosité à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption.

*La rougeole est une maladie à **déclaration obligatoire**.